

## **Communiqué de presse intersyndical contre l'ordre infirmier**

**CGT – CFDT Santé-Sociaux – CFTC – FO – SNICS FSU – SUD Santé-Sociaux – UNSA Santé**

Réunie le 25 janvier 2011, l'intersyndicale :

- **constate** que 4 ans après sa création, l'ordre infirmier ne peut toujours annoncer que 10 % de cotisants parmi les professionnels. Preuve que cette structure ordinale n'était et n'est pas une attente de la profession ;
- **dénonce** la pression mise, toujours illégalement, par certains employeurs sur les infirmiers, le décret d'application de l'article 63 de la loi HPST n'étant pas publié ;
- **s'inquiète** du montant des emprunts successifs contractés par l'ordre pour son fonctionnement et de leur remboursement à venir, et demande à Xavier Bertrand, ministre de la Santé, de sortir de sa réserve et de recevoir l'intersyndicale pour mettre un terme à cette situation qui risque de s'avérer à terme fort coûteuse ;
- **demande** une audition à Xavier Bertrand pour la suppression des ordres.

L'intersyndicale reste disponible pour soutenir tous les personnels qui subiraient quelque pression que ce soit et revendique l'abrogation des ordres paramédicaux avec la mise en place d'une structure ad hoc sous l'égide du Haut conseil des professions paramédicales pour les infirmiers libéraux.

**L'intersyndicale rappelle que ce dont les personnels ont besoin, ce sont :**

- **des moyens pour remplir leurs missions au quotidien ;**
- **des effectifs en nombre suffisant pour améliorer les conditions de travail et de prise en charge des patients ;**
- **une reconnaissance et une revalorisation salariale qui reconnaisse leur qualification, leurs responsabilités et la pénibilité de leur travail.■**